

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE**

**Le 5 février 2025**

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2025 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Madame Brigitte Claveau
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Alex Chabot	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

---

**RÉS. : 2502-016**

**ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
  - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 8 janvier 2025;
- 4.- Administration et gestion financière :
  - 4.1 Comptes à payer;
    - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
    - 4.2 Congrès ADMQ 2025;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
  - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
  - 5.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
  - 8.1 Maison de la Famille de Bellechasse;
  - 8.2 Demande à la CPTAQ – Ferme Robert Morin inc. ; (R)
- 9.- Loisirs et culture;
  - 9.1 Conseil régionale de la culture en Chaudière-Appalaches;
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal;
- 11.- Varia :
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2502-017**

**PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2025**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2502-018**

**COMPTES À PAYER**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 5 février 2025, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

✓ Administration :	34 425,43 \$
✓ Sécurité publique :	6 482,07 \$
✓ Transports :	87 329,73 \$
✓ Hygiène du milieu :	9 134,87 \$
✓ Urbanisme :	322,54 \$
✓ Immobilisation :	3 965,08 \$
✓ Financement :	5 000,00 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 5 février 2025 :

- Loisirs et culture 11 784,23 \$

\*\*\*\*\*

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que monsieur Patrick Côté, directeur général de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, soit autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 18, 19 et 20 juin 2025. Que les frais d'inscription et de kilométrage soient assumés par la municipalité, sur présentations des pièces justificatives.

\*\*\*\*\*

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 160 048\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet entretien des routes locales.

\*\*\*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme la Maison de la Famille de Bellechasse, dont l'immeuble est situé au 132 rue Aubé à Saint-Lazare, a fait une demande, le 22 janvier 2025, à la Commission municipale du Québec aux fins d'exemption de toutes taxes foncières;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 243.23 de cette loi, la municipalité doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission.

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse s'en remet à la décision de la Commission municipale du Québec concernant la demande de fins d'exemption de toutes taxes foncières pour l'organisme la Maison de la Famille de Bellechasse dont l'immeuble est situé au 132 rue Aubé à Saint-Lazare.

\*\*\*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** Ferme Robert Morin inc. souhaite vendre à la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse les lots connus et désignés comme étant les numéros 3 587 880 et

3 587 879 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse afin de corriger la courbe présente dans le 6<sup>e</sup> rang Est à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aliénation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles (CPTAQ) pour une aliénation et une utilisation à des fins autre que l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté une résolution pour procéder à l'acquisition des immeubles en date du 2 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots visés et des lots avoisinants;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que, après analyse et discussion, la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse appuie la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 3 587 880 et 3 587 879 et recommande à la CPTAQ l'acceptation de l'autorisation demandée.

QUE cette demande soit acheminée à la CPTAQ par le contribuable concerné.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2502-024**

**CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES – APPUI**

ATTENDU que le territoire de la Chaudière-Appalaches est vaste et qu'il couvre 136 municipalités en milieu rural, urbain et périurbain avec des particularités et aspirations spécifiques;

ATTENDU que les défis et les besoins de notre territoire en matière de développement culturel imposent des actions et des services spécifiques correspondant à notre propre réalité;

ATTENDU que Chaudière-Appalaches est l'une des deux seules régions à ne pas avoir son propre Conseil régional de la culture;

ATTENDU que les Conseils régionaux de la culture ont le rôle de soutenir le milieu culturel dans chacune des régions du Québec;

ATTENDU que la création d'un Conseil régional de la culture propre à la Chaudière-Appalaches permettra de se donner des moyens de soutenir et d'accompagner les artistes et les organismes de notre région, de cibler nos véritables besoins et de trouver ensemble des solutions adaptées à nos réalités régionales pour développer nos milieux artistiques, culturels et patrimoniaux.

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

1. QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse appui l'organisme Culture Chaudière-Appalaches dans sa démarche de fondation et de reconnaissance à titre de Conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches, et ce, pour promouvoir le développement culturel de notre région et valoriser notre identité culturelle dans toute sa diversité.
2. QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Bernard Drainville, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications ainsi qu'à Madame Stéphanie Lachance, députée de la MRC de Bellechasse.
3. QUE cette résolution soit transmise au Comité fondateur de Culture Chaudière-Appalaches.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2502-025**

**RADIOTHON PASSION-FM**

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de commanditer une heure au coût de 125,00\$ pour le radiophon de Passion-FM qui aura lieu les 22 et 23 mars 2025.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, soussigné, Patrick Côté, greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

Et j'ai signé, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

\_\_\_\_\_  
Patrick Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2502-026**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond  
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger  
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h20.

\_\_\_\_\_  
Martin J. Côté  
Maire

\_\_\_\_\_  
Patrick Côté  
Directeur général